



13/04/2017 13:25:28

Investissements: l'industrie veut garder l'incitation fiscale

Plusieurs groupements d'entreprises industrielles ont appelé jeudi à la reconduction du suramortissement sur les investissements industriels, un dispositif fiscal qui s'arrête vendredi, "une mesure efficace" qui "commençait à produire ses effets" selon eux.

Ce dispositif, qui permettait aux entreprises de déduire de leur résultat imposable 40% de la somme des coûts d'un nouvel équipement industriel, avait été mis en place en avril 2015 par le gouvernement pour une durée initiale d'un an, avant d'être prolongé par deux fois en raison de son succès, jusqu'aux derniers jours du quinquennat présidentiel.

Cette mesure "a contribué à la nécessaire modernisation de l'outil productif français", a estimé la fédération des machines-outils Symop dans un communiqué.

"Il convient donc au futur gouvernement de la réintroduire pour donner du souffle aux entreprises et contribuer à améliorer l'économie du pays et la balance commerciale", a insisté le Symop.

La compétitivité de l'appareil de production français reste "insuffisante" et l'industrie française "peine à répondre à la demande en produits manufacturés. Quand celle-ci croît de 1%, les importations augmentent de 3% et la production intérieure de 0,3% seulement", a souligné la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) dans un communiqué séparé.

Le suramortissement était "une bonne mesure" et "nos adhérents souhaitent qu'elle soit continuée" a déclaré jeudi lors d'une conférence de presse Jean-Claude Fayat, président du Cisma, le syndicat patronal des entreprises de biens d'équipement pour la construction, la manutention et la métallurgie.

Le Cisma a fait état jeudi d'une nette embellie de la production dans ses segments d'activité en 2016, de 8,9% à 7,86 milliards d'euros, à la faveur d'un marché national revigoré, grâce en partie aux effets du suramortissement, selon son analyse.

Dans son ensemble, l'industrie mécanique en France a retrouvé en 2016 son niveau d'avant crise, avec une croissance de près de 2% sur un an, à 123,8 milliards d'euros, selon des chiffres publiés début avril par la fédération du secteur (FIM), qui table sur une hausse similaire cette année.



La mécanique a tiré parti du suramortissement, avec notamment une hausse de 15% des ventes de robots l'an dernier et de près de 40% pour les nacelles élévatrices, avait souligné la FIM.

A compter de vendredi, seuls demeureront éligibles au suramortissement les biens d'équipement ayant fait l'objet d'une commande assortie du versement d'un acompte de 10% avant cette date, et à condition que leur acquisition intervienne dans les deux ans après leur commande.

etb/fpo/cj